

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 786

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 52

I. – À l’alinéa 8, substituer au mot :

« comparables »

les mots :

« à même visée thérapeutique ».

II. – En conséquence, aux alinéas 10 et 13, procéder à la même substitution.

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reprendre une notion usuelle du code de la sécurité sociale.